






Europe

**Le cahier de
l'enseignant**



Union européenne

Les symboles dans les cases signifient:

-  Information
-  Solution
-  Recommandations

Vous trouverez ce *Cahier de l'enseignant* et *Le magazine des jeunes curieux* à l'adresse internet suivante:

http://europa.eu/teachers-corner/index_fr.htm

<http://bookshop.europa.eu/fr/home/>

Commission européenne
Direction générale de la communication
Publications
1049 Bruxelles
BELGIQUE

Manuscrit achevé en mai 2013

Texte: Eckart D. Stratenschulte, Europäische Akademie Berlin

À l'origine, le cahier *Europa. Das Lehrerheft zum Jugendmagazin* a été publié par l'Aktion Europa (réunissant le gouvernement fédéral allemand, le Parlement européen et la Commission européenne) en Allemagne. Il a ensuite été retravaillé et mis à jour par la direction générale de la communication de la Commission européenne. La mise en pages initiale a été réalisée par le Zeitbild Verlag und Agentur für Kommunikation, Berlin/MetaDesign AG, Berlin. Le photomontage mettant en scène les jeunes Alice, Jello, Patricia, Motian et Janette est également dû à Zeitbild.

Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne, 2013

ISBN: 978-92-79-29408-2

doi: 10.2775/15852

12 p. — 21 × 29,7 cm

© Union européenne, 2013

Reproduction autorisée. Toute utilisation ou reproduction de chacune des photos est soumise à une autorisation préalable à demander directement aux détenteurs des droits d'auteur.

1 — L'Europe au quotidien

Sur le plan de l'**apprentissage**, cette unité **vise** à faire prendre conscience aux élèves de la présence de l'Union européenne (UE) dans notre quotidien. Elle est censée éveiller leur curiosité à propos du thème de l'Union européenne.

! «Bruxelles», c'est loin? p. 5

La Commission européenne réalise deux fois par an un sondage qui permet de se faire une idée de ce que pensent les citoyens et citoyens de l'Union au sujet de questions européennes. Ces sondages peuvent être consultés sur l'internet, à l'adresse suivante: http://ec.europa.eu/public_opinion/index_fr.htm

Bien que la page d'accueil ne soit disponible qu'en anglais et en français, les rapports sont généralement traduits dans plusieurs langues officielles de l'UE.

Compréhension du fonctionnement de l'Union européenne

À l'échelon de l'Europe, 52 % des citoyens de l'Union, soit une bonne moitié, affirment comprendre le fonctionnement de l'UE.

Le sondage d'opinion qu'effectue régulièrement la Commission européenne — l'Eurobaromètre — contient toujours quelques questions permettant de tester le niveau de connaissances des personnes interrogées.

Parmi les personnes sondées, 52 % savent que les députés européens sont élus par les citoyens de l'Union; 16 % pensent que la Suisse est membre de l'UE, tandis que 13 % admettent ne pas le savoir.

Source: *Eurobaromètre Standard*, n° 77 (printemps 2012)
http://ec.europa.eu/public_opinion/archives/eb/eb77/eb77_fr.htm

?/* Petit quiz sur l'Europe p. 5

- Depuis l'adhésion de la Croatie, l'Union européenne compte **28 membres**.
- Les députés du Parlement européen sont **élus au suffrage universel direct par les citoyennes et citoyens de l'Union, par vote à bulletin secret**.
- **Dix-sept États membres de l'UE** ont adopté l'euro. Selon toute vraisemblance, la Lettonie rejoindra la zone euro en janvier 2014, faisant passer le nombre de ses membres à 18.
- Le budget général de l'Union représente **à peine 1 %** du produit intérieur brut (PIB) des pays de l'UE. Le PIB est la somme des biens et des services produits sur une année.

Pour en savoir plus: <http://ec.europa.eu/budget/index.cfm>

- Le siège de la Cour de justice de l'Union européenne se trouve à **Luxembourg**. **Bruxelles** accueille le siège de la Commission européenne, **Strasbourg** celui du Parlement européen (lequel tient toutefois quelques courtes sessions plénières à Bruxelles), tandis que la capitale portugaise, **Lisbonne**, est la ville où a été signé le traité actuellement en vigueur.

Lors de l'exploitation des résultats en classe, il vous est conseillé de tenir compte du fait que les élèves ne sont peut-être pas informés ou disposent d'informations qui ne sont peut-être pas à jour.

* En quoi l'UE intervient-elle dans notre vie? p. 6

Après cet exercice, il est recommandé de demander aux élèves de faire part de leurs propres observations et expériences.

? Se former et étudier dans un autre pays membre de l'UE p. 8

Les élèves trouveront certainement des arguments pour et contre un séjour à l'étranger. Les arguments en faveur d'un tel séjour pourraient être: vivre des expériences, acquérir de nouvelles connaissances; découvrir comment d'autres abordent la résolution d'un problème, améliorer ses connaissances linguistiques, élargir ses horizons, etc. Les arguments contre un tel séjour pourraient être les suivants: rupture avec son entourage, difficultés d'apprentissage dans une langue étrangère (et donc moins bonnes notes), mal du pays, problèmes de couple, frais de voyage élevés pour garder le contact avec la famille et les amis, etc.

? Symboles européens p. 9

1. Le **passeport** de l'Union européenne — désigne son détenteur comme citoyen de l'Union européenne.
2. Le **permis de conduire de l'UE** est valable dans toute l'UE. Les quelque 110 modèles différents de permis de conduire au sein de l'UE sont, depuis 2012, remplacés par le permis de conduire européen unique, en vertu du droit européen en vigueur. Depuis 2012, tous les permis nouvellement délivrés doivent être des permis de l'UE. Les anciens documents resteront valables encore 26 ans, après quoi il sera obligatoire d'échanger les anciens permis contre les nouveaux.
3. L' **étiquette-énergie de l'UE** évalue la consommation d'électricité et/ou d'eau nécessaire au fonctionnement d'un appareil en les rangeant de la classe A (économe) à la classe G (peu économe).
4. Le **marquage CE** détermine la sécurité de certains produits en vertu du droit de l'Union. Il ne s'agit pas d'un label de qualité. Le marquage CE a été créé dans le but premier de garantir au consommateur final, dans un contexte de libre circulation des marchandises, des produits sûrs au sein de l'Espace économique européen (EEE). L'EEE englobe les pays de l'UE et les pays de l'Association européenne de libre-échange (AELE) (mais pas la Suisse). Le marquage CE est souvent qualifié de «passeport» pour le marché intérieur de l'UE.
5. Selon les indications de la Commission européenne, le **nouveau logo bio** de l'Union européenne, obligatoire pour les produits bio depuis 2010, donne les garanties suivantes:

- «au moins 95 % des ingrédients du produit sont issus de la production biologique;
- le produit est conforme aux règles du système officiel d'inspection;
- le produit provient directement du producteur ou du préparateur dans un emballage scellé;
- le produit porte le nom du producteur, du préparateur ou du vendeur, ainsi que le nom ou le numéro de code de l'organisme d'inspection».

Source: http://ec.europa.eu/agriculture/organic/consumer-confidence/logo-labelling_fr

2 — L'Union européenne —

Mais c'est qui exactement?

Sur le plan de l'**apprentissage**, cette unité **vis** à présenter aux élèves les États membres de l'Union européenne, tout en leur montrant clairement que l'UE et l'Europe ne sont pas des concepts qui recouvrent la même chose. Cette unité sert en premier lieu à familiariser un minimum les élèves avec l'Union européenne. Dans ce cadre, il convient toutefois de ne pas passer sous silence la raison de la création de l'UE, à savoir le maintien de la paix entre les États membres. Il est recommandé de souligner, pendant le cours, que l'UE, dans sa première configuration, à savoir la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), est née seulement quelques années après la Seconde Guerre mondiale. Le traité CECA a été signé en 1951 et est entré en vigueur l'année suivante. À cette époque, les signataires du traité se méfiaient encore beaucoup les uns des autres. Le traité instituant la Communauté économique européenne (CEE) et le traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique (Euratom) ont été signés en 1957 et sont entrés en vigueur en 1958. Ils sont également connus sous l'appellation de «traités de Rome».

? États membres de l'Union européenne — Qui en fait partie? p. 11

États membres de l'UE:

Pays	Année d'adhésion	Nombre d'habitants (2012)	Capitale
Belgique	Membre fondateur 1952/1958	11,1 millions	Bruxelles
Allemagne	Membre fondateur 1952/1958	81,8 millions	Berlin
France	Membre fondateur 1952/1958	65,3 millions	Paris
Italie	Membre fondateur 1952/1958	60,8 millions	Rome
Luxembourg	Membre fondateur 1952/1958	0,5 million	Luxembourg
Pays-Bas	Membre fondateur 1952/1958	16,7 millions	Amsterdam (*)
Danemark	1973	5,5 millions	Copenhague
Grande-Bretagne	1973	62,9 millions	Londres
Irlande	1973	4,5 millions	Dublin
Grèce	1981	11,3 millions	Athènes
Portugal	1986	10,5 millions	Lisbonne
Espagne	1986	46,1 millions	Madrid
Finlande	1995	5,4 millions	Helsinki
Autriche	1995	8,4 millions	Vienne
Suède	1995	9,4 millions	Stockholm
Estonie	2004	1,3 million	Tallinn
Lettonie	2004	2,0 millions	Riga
Lituanie	2004	3,0 millions	Vilnius
Malte	2004	0,4 million	La Valette
Pologne	2004	38,5 millions	Varsovie
Slovaquie	2004	5,4 millions	Bratislava
Slovénie	2004	2,0 millions	Ljubljana
République tchèque	2004	10,5 millions	Prague
Hongrie	2004	9,9 millions	Budapest
Chypre	2004	0,8 million	Nicosie
Bulgarie	2007	7,3 millions	Sofia
Roumanie	2007	21,3 millions	Bucarest
Croatie	2013	4,4 millions	Zagreb

(*) La capitale néerlandaise est Amsterdam, mais le siège du gouvernement et la résidence royale se trouvent à La Haye.

Source: <http://epp.eurostat.ec.europa.eu>

Vous trouverez des informations et chiffres complémentaires, dans toutes les langues officielles, à l'adresse

http://europa.eu/abc/eusides/index_fr.htm

La carte doit être coloriée ou marquée comme suit: Allemagne, Belgique, France, Italie, Luxembourg et Pays-Bas en rouge, Danemark, Grande-Bretagne et Irlande en brun, Grèce en rose, Espagne et Portugal en jaune, Autriche, Finlande et Suède en bleu foncé, Chypre, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, République tchèque, Slovaquie et Slovénie en vert, Bulgarie et Roumanie en bleu clair, Croatie en mauve.

* Fiches pays p. 11

La majorité des élèves ont déjà pu découvrir certaines choses lors de voyages dans d'autres pays de l'Union. Il est recommandé de leur poser la question suivante: «Que savez-vous d'autre au sujet des pays européens?» et de structurer leurs réponses. De véritables «fiches»

pourront ainsi être établies, du moins pour quelques pays de l'UE. Un tel exercice peut également se faire par paires ou par groupes. Parallèlement, les élèves ont le sentiment de pouvoir contribuer à la discussion en faisant part de leurs propres expériences.

? Petit quiz sur l'Europe p. 12

1. La Valette à Malte. D'après les données du gouvernement maltais, la ville compte 6 966 habitants.
2. La température moyenne statistique la plus basse est enregistrée à Vilnius, en Lituanie (- 11 degrés en janvier). En été, c'est à Nicosie qu'il fait le plus chaud: les valeurs maximales moyennes s'y situent à 37 degrés.
3. La réponse à cette question n'est pas aussi simple qu'il y paraît. Il existe en effet deux bonnes réponses, en fonction de la définition de l'Europe qu'on prend comme point de départ. Si l'on considère que le Caucase fait partie de l'Europe, c'est le mont Elbrouz, situé dans le nord du Caucase, en Russie, qui est le plus haut sommet (5 642 m). Dans le cas contraire, ce titre revient au mont Blanc (4 810 m), qui se situe dans les Alpes, à la frontière entre la France et l'Italie.
4. L'UE jouxte la mer du Nord, la mer Baltique, la mer Méditerranée, l'océan Atlantique et la mer Noire.
5. L'UE compte sept monarchies (Belgique, Danemark, Espagne, Grande-Bretagne, Luxembourg, Pays-Bas et Suède). Le chef d'État de la Belgique, de l'Espagne, des Pays-Bas et de la Suède est un roi, tandis que le Danemark et la Grande-Bretagne sont représentés par une reine. Le chef d'État luxembourgeois est un grand-duc.
6. Trois: allemand, français et néerlandais.
7. L'Allemagne.

8. La France, avec près de 544 000 km².
9. La capitale la plus à l'est sur le territoire de l'UE est Nicosie. Ses coordonnées sont: 35° 10' N et 33° 21' O.

Question spéciale pour les connaisseurs:

10. «Le nombre d'étoiles n'est pas lié au nombre d'États membres. Il y a douze étoiles, car ce chiffre est traditionnellement un symbole de perfection, de plénitude et d'unité. Ainsi, le drapeau reste le même, indépendamment des élargissements de l'Union européenne.»

Source: http://europa.eu/abc/symbols/emblem/index_fr.htm

? Parlez-vous européen? p. 12

Les 24 langues officielles sont les suivantes: allemand, anglais, bulgare, croate, danois, espagnol, estonien, finnois, français, grec, hongrois, irlandais, italien, letton, lituanien, maltais, néerlandais, polonais, portugais, roumain, slovaque, slovène, suédois et tchèque.

? L'histoire de l'Union européenne en images p. 15

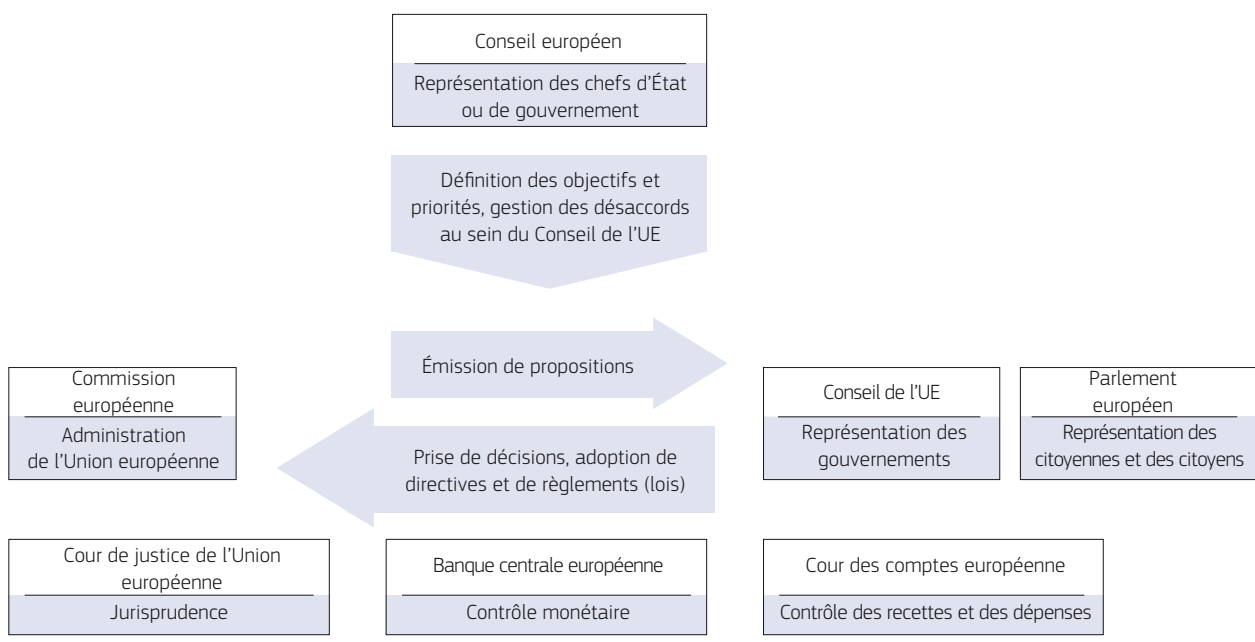
Colonne de gauche, de haut en bas: 6 – 1 – 3
Colonne de droite, de haut en bas: 2 – 5 – 4 – 7

3 — Comment l'Union européenne fonctionne-t-elle?

Sur le plan de l'apprentissage, cette unité vise à présenter aux élèves les institutions de l'Union européenne et à leur donner une idée du fonctionnement de l'UE.

? Qui fait quoi au sein de l'UE? p. 19

Description	Conseil européen	Conseil de l'Union européenne	Parlement européen	Commission européenne	Cour de justice de l'Union européenne	Banque centrale européenne	Cour des comptes européenne
Soumet des propositions de réglementations de l'UE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Se compose d'un représentant par État membre	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Uniquement les pays de la zone euro	<input checked="" type="checkbox"/>
Fixe les taux d'intérêt directeurs	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contrôle les dépenses de l'UE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Est élu par la population	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Adopte les lois (règlements et directives) de l'UE	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Nomme le président de la Commission	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Administre l'UE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Défend les intérêts des citoyennes et citoyens de l'UE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Défend les intérêts des États membres et/ou de leurs gouvernements	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Statue sur l'interprétation des lois européennes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Définit les orientations politiques	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>



?/* Initiative citoyenne européenne: les souhaits des citoyens sur la table de la Commission p. 21

Un nouvel instrument d'influence a vu le jour à la suite de l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne: l'initiative citoyenne européenne. Il suffit de 0,2 % de la population, soit 1 million de personnes, pour contraindre la Commission à se pencher sur un sujet. Pour être recevable, l'initiative doit émaner de citoyens issus d'au moins 7 États membres différents, représentant respectivement 0,2 % de la population. Une initiative portée par des citoyens issus de 6 pays différents ou par 999 994 participants d'un seul pays ne peut donc être recevable.

Il convient de veiller à ce qu'une telle initiative ne porte que sur des matières qui relèvent de la compétence de l'Union européenne et qui ne s'opposent pas aux valeurs fondamentales de l'Union. Une initiative citoyenne tendant, par exemple, à l'introduction de la peine de mort serait irrecevable, car elle serait contraire à la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne. Une initiative citoyenne en faveur de l'organisation d'écoles serait elle aussi irrecevable, car l'enseignement est du ressort des États membres. L'initiative citoyenne ne peut pas non plus déboucher sur une décision au sens d'une loi, il ne s'agit

pas d'un référendum, mais elle peut influencer des décisions ou les mettre sur les rails. En ce sens, l'initiative citoyenne européenne relève du domaine de l'«élaboration des décisions», et non de celui de la «prise de décisions».

Les initiateurs disposent d'un an pour réunir le million de signatures, qui peuvent également être recueillies par voie électronique. Plusieurs initiatives citoyennes sont actuellement en cours. Un aperçu actualisé peut être consulté dans toutes les langues officielles à l'adresse <http://ec.europa.eu/citizens-initiative/public/welcome?lg=fr>

L'exercice proposé aux élèves peut être l'occasion, d'une part, pour que les jeunes réfléchissent eux-mêmes à ce qu'ils aimeraient régler et à ce qui est important à leurs yeux, et élaborent leurs réflexions, et, d'autre part, pour qu'ils acquièrent des connaissances sur les compétences de l'UE (et se rendent compte que l'Union n'est pas du tout une institution compétente pour tous les domaines).

?/* Qu'est-ce qu'une pétition? p. 22








Une pétition (du latin *petitio*, soit «attaque», «demande») est une requête (demande ou plainte) adressée à une autorité compétente ou à une assemblée populaire. Il s'agit généralement de demandes formulées par des citoyens aux parlements, afin que ces derniers modifient ou adoptent des lois. La possibilité d'introduire une pétition est une composante communément admise des droits fondamentaux démocratiques. Les pétitions à l'intention des parlements sont transmises à la commission des pétitions compétente, qui les examine et y répond.

Le Parlement européen dispose de sa propre commission des pétitions, qui traite les requêtes émanant des citoyens. Quiconque vit dans un État membre de l'Union et s'estime lésé dans ses droits en tant que citoyen de l'Union, quiconque souhaite introduire une plainte indivi-

duelle ou inviter le Parlement européen à prendre position sur un sujet d'intérêt général, peut s'adresser (seul ou collectivement) à cette commission des pétitions, par écrit ou via le site internet du Parlement européen.

La plupart des pétitions traitées par la commission concernent la sécurité sociale, la protection de l'environnement, l'harmonisation fiscale, la liberté de circulation et la reconnaissance des diplômes.

Les parlements nationaux possèdent en général leurs propres commissions des pétitions ou des médiateurs auxquels les citoyens peuvent adresser leurs plaintes. Le site internet du médiateur européen, qui contient également des informations sur le réseau européen des médiateurs, donne un aperçu de cette question: <http://www.ombudsman.europa.eu/fr/home.faces>

Groupes au Parlement européen		Combien de membres ce groupe compte-t-il?
	PPE – Groupe du Parti populaire européen (démocrates-chrétiens)	275
	S&D – Groupe de l'Alliance progressiste des socialistes et démocrates au Parlement européen	196
	ALDE – Groupe de l'Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe	85
	Verts/ALE – Groupe des Verts/Alliance libre européenne	58
	ECR – Groupe des Conservateurs et réformistes européens	55
	ELD – Groupe «Europe libertés et démocratie»	35
	GUE/NGL – Groupe confédéral de la Gauche unitaire européenne/Gauche verte nordique	34
NI	Non-inscrits	28

NB: Le poids des groupes évolue en fonction des entrants et des sortants.

Vous pouvez consulter la liste complète des députés européens et le groupe politique auquel ils appartiennent à l'adresse suivante: <http://www.europarl.europa.eu/meps/fr/map.html>

Les députés européens cherchent notamment à aller à la rencontre des jeunes. Réfléchissez à la possibilité d'inviter, avec votre classe ou dans votre cours, un député européen à un débat à l'école.

Tous les membres du Parlement européen ont certes un bureau à Bruxelles, mais également un bureau dans leur circonscription. Ils sont donc facilement joignables. Pour en savoir plus: www.europarl.eu

Qui préside le Parlement européen à l'heure actuelle? Et qui sont les autres hommes sur les photos?

1. Le social-démocrate allemand **Martin Schulz** est le président du Parlement européen.
2. **Robert Schuman** a exercé les fonctions de ministre français des affaires étrangères de 1948 à 1952. Décédé en 1963, Robert Schuman est l'un des fondateurs de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA).
3. **José Manuel Barroso**, de nationalité portugaise, est le président de la Commission européenne.
4. Le Belge **Herman Van Rompuy** est le président du Conseil européen.

4 — L'UE — Que fait-elle exactement?

Sur le plan de l'**apprentissage**, cette unité **visé** à présenter aux élèves les domaines d'action politiques les plus importants de l'Union européenne.

La bonne réponse est la date du 9 mai 1950. Ce jour-là, le ministre français des affaires étrangères Robert Schuman a appelé de ses vœux la création d'une Communauté européenne pour garantir une paix durable en Europe. C'est de cette initiative qu'est née la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), qui a commencé ses travaux en 1952. Ce fut la première des trois Communautés européennes, à laquelle ont succédé en 1958, sur la base des traités de Rome adoptés en 1957, la Communauté économique européenne (CEE) et la Communauté européenne de l'énergie atomique (Euratom). Le traité de Maastricht a regroupé ces Communautés sous l'appellation d'Union européenne (UE). D'un point de vue politique, le 9 mai 1950 a sonné le coup d'envoi de l'Union européenne — précisément cinq ans après la fin de la Seconde Guerre mondiale.

Pour de plus amples informations à ce sujet: http://europa.eu/about-eu/eu-history/founding-fathers/index_fr.htm

Cet exercice permet d'examiner un «sujet sensible». Les 17 pays qui comptent actuellement l'Eurogroupe arrêtent de nombreuses décisions qui ont un lien direct avec la monnaie unique, mais qui, naturellement, ne sont pas non plus sans répercussion sur les autres pays membres de l'UE. Par conséquent, il faut toujours peser rigoureusement le pour et le contre lors de la prise de telle ou telle décision à tel ou tel niveau. La zone euro, qui dispose de son propre président, le ministre néerlandais des finances, Jeroen Dijsselbloem, et de son propre groupe de travail, se compose des ministres des finances des 17 États membres de la zone euro et coordonne la politique économique des pays participants afin d'atteindre un degré maximal de stabilité et de cohérence au sein de la zone euro.

L'Eurogroupe s'efforce d'obtenir l'accord des autres pays de l'Union, essentiellement des «préin», c'est-à-dire ceux qui souhaitent adopter la monnaie unique dans les années qui viennent. Citons, à titre d'exemple, le pacte pour l'euro plus, par lequel les pays participants s'engagent à prendre des mesures pour renforcer leur compétitivité. Le pacte tire son appellation de sa couverture, à savoir les pays de la zone euro plus d'autres pays de l'Union (Bulgarie, Danemark, Lettonie, Lituanie, Pologne, Roumanie).

Pour de plus amples informations sur l'Eurogroupe, voir son site internet à l'adresse suivante: <http://eurozone.europa.eu>

La publication *L'Union économique et monétaire et l'euro* contient également des informations intéressantes:

<http://bookshop.europa.eu/fr/l-union-conomique-et-mon-taire-et-l-euro-pbNA7012001/>

? Petit quiz sur l'Europe p. 29

Quels sont les trois pays qui NE font PAS partie de la zone euro? N'en font pas partie **la Grande-Bretagne, la Pologne et la Suède**. Les pièces en euros illustrées proviennent des pays suivants (de gauche à droite): Autriche, Slovaquie, Estonie, Grèce, France, Italie, Allemagne, Pays-Bas, Irlande, Malte, Finlande, Slovaquie, Luxembourg, Portugal, Chypre, Espagne, Belgique.

* Mesures de protection du climat — Comment trouvez-vous cette politique? p. 31

Le tableau contenant différents avis est censé stimuler la discussion. La protection du climat est incontestablement un sujet important et, qui plus est, d'actualité. Il est donc opportun de poursuivre la discussion avec les élèves. L'exercice peut être posé comme suit: chaque groupe traite l'un des trois objectifs clés de la politique climatique définis par le Conseil européen de mars 2007. Renseignez-vous sur les projets et moyens concrets destinés à atteindre ces objectifs. Réfléchissez aussi aux actions que chaque citoyen peut entreprendre individuellement pour y contribuer. Traitez également les problèmes qui pourraient contrecarrer une réalisation rapide des objectifs. Commentez les résultats en classe.

! Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne p. 32

La charte des droits fondamentaux de l'Union européenne est née des travaux d'une convention, qui a réuni des représentants du Parlement européen, des parlements nationaux, des gouvernements des États membres et de la Commission européenne. Sa proclamation officielle date de décembre 2000, à l'occasion de la conférence de Nice. Elle fait en outre partie du droit de l'Union applicable depuis l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne en 2009. La convention n'avait pas pour tâche

d'«inventer» une nouvelle constitution, mais de reproduire la protection des droits fondamentaux déjà en place dans les États membres et, de cette façon, de renforcer aussi l'identité européenne. La charte des droits fondamentaux constitue ainsi un condensé des droits de l'homme et des droits fondamentaux, tels qu'ils existaient déjà dans l'UE. Mais elle revêt également de l'importance en tant que document juridique, puisqu'elle lie toutes les institutions européennes. Les juridictions nationales doivent elles aussi respecter la charte des droits fondamentaux dans leur application du droit de l'Union. La Grande-Bretagne et la Pologne ont obtenu de ne pas y être soumises, mais uniquement lorsqu'il est question de la mesure dans laquelle la charte des droits fondamentaux peut être invoquée devant les juridictions nationales et du degré d'intervention de la compétence de la Cour de justice européenne dans les affaires juridiques nationales. Une telle clause d'exemption a été promise à la République tchèque également.

La charte des droits fondamentaux ayant vu le jour dans les années 1990 — et donc après la plupart des constitutions en vigueur sur le territoire de l'UE —, elle est très moderne. C'est ainsi qu'elle prévoit l'interdiction du clonage reproductif des êtres humains [article 3, paragraphe 2, point d)], le droit à la protection des données à caractère personnel (article 8, paragraphe 1), des dispositions détaillées en matière de non-discrimination sur la base de différentes caractéristiques, dont l'orientation sexuelle (article 21), ou la fixation d'un niveau élevé de protection des consommateurs (article 38). Le droit à une bonne administration (article 41) ainsi que le droit d'accès aux documents (article 42) y sont également régis. Les cinquante droits fondamentaux qui se répartissent entre les chapitres «Dignité», «Libertés», «Égalité», «Solidarité», «Citoyenneté» et «Justice» sont suivis de quatre autres articles qui organisent la mise en œuvre et la validité de la charte des droits fondamentaux.

La charte des droits fondamentaux ne renferme par exemple pas le droit au travail (mais bien le droit de travailler). Manquent également des dispositions visant à protéger les minorités ethniques, lesquelles sont toutefois explicitement mentionnées dans le cadre de la non-discrimination (article 21 du traité sur l'Union européenne).

Pour de plus amples informations à ce sujet:

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:12012P/TXT:FR:NOT>

*/? L'arbre de la politique européenne p. 33



Il est recommandé, s'il reste du temps, de travailler concrètement sur l'arbre de la politique européenne. Pour ce faire, les élèves peuvent être invités à examiner, durant un temps imparti, des journaux et revues afin de rechercher si des thèmes apparaissant dans le schéma y sont traités. L'arbre prend ainsi forme, au moyen de titres de journaux récents.

5 — L'Europe avance — L'élargissement de l'Union européenne

Sur le plan de l'**apprentissage**, cette unité **vis** à familiariser les élèves avec le processus d'élargissement et à leur montrer que l'UE est une communauté de valeurs qui, à ce titre, impose certaines exigences aux membres potentiels.

? Qui peut devenir membre? p. 35

Un État...	... peut devenir membre de l'UE	... ne peut pas devenir membre de l'UE
qui ne garantit pas la liberté de la presse	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
qui recourt à la peine de mort	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
qui permet aux citoyens de manifester contre le gouvernement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
qui organise régulièrement des élections législatives	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
qui est dirigé par un président, lequel est, à sa mort, remplacé par son fils	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
qui n'accorde pas aux homosexuels les mêmes droits qu'aux hétérosexuels	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
dans lequel l'état-major de l'armée détermine la politique et, le cas échéant, intervient dans la politique intérieure par la force militaire	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
dont les habitants sont présumés innocents tant qu'ils n'ont pas été reconnus coupables par la justice	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
dans lequel il n'existe qu'un seul parti, qui, par conséquent, siège toujours au gouvernement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
qui protège les minorités, même si la majorité exercerait volontiers plus de pression sur lesdites minorités	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

! Où se trouvent les frontières de l'Europe? p. 36

Les membres des diverses organisations et alliances varient considérablement. Font ainsi également partie de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) les pays d'Asie centrale: le Kazakhstan, le Kirghizstan, l'Ouzbékistan, le Tadjikistan et le Turkménistan [et, en raison de leur importance pour la politique de sécurité, même le Canada et les États-Unis, en tant que membres de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN)]. Israël et le Kazakhstan ont, par exemple, participé aux matches de qualification du championnat d'Europe de football.

* Où l'Europe se termine-t-elle? p. 36

Il ressort clairement de la discussion qu'il n'existe pas de critère objectif permettant de délimiter l'Europe. Plusieurs paramètres doivent donc entrer en ligne de compte, tels que la géographie, l'histoire, la culture et le sentiment d'appartenance. Le Conseil de l'Europe définit l'Europe comme suit: «L'Europe est ce qu'elle veut bien être.» On pourrait y ajouter: «L'Europe est ce qu'elle veut bien être et ce que les autres acceptent qu'elle soit.»

? Les Balkans occidentaux. Qui se trouve où? p. 37

Voir la carte à droite.

? Étapes du processus d'adhésion à l'UE p. 38

0. La procédure d'adhésion n'a pas encore commencé.
1. Conclusion d'un accord de stabilisation et d'association.
2. Ratification de l'accord de stabilisation et d'association par les États membres et le pays partenaire.
3. Mise en œuvre de l'accord.
4. Demande d'adhésion.
5. Avis positif de la Commission européenne sur la demande d'adhésion.
6. Octroi du statut de candidat.
7. Début des négociations d'adhésion.

8. Réussite des négociations d'adhésion.
9. Ratification du traité d'adhésion dans tous les États membres et dans le pays partenaire (par les parlements ou par référendum).
10. Ratification par le Parlement européen (peut se dérouler parallèlement à la ratification dans les États membres).
11. Adhésion.

? Sur quelles marches se trouvent les pays des Balkans occidentaux? p. 38

Croatie: marche 11, membre depuis le 1^{er} juillet 2013.

Monténégro: marche 7.

Ancienne République yougoslave de Macédoine: marche 6.

Serbie: marche 6. Les négociations d'adhésion démarreront probablement en janvier 2014 au plus tard. La Serbie sera alors à la marche 7.

Albanie: marche 4.

Bosnie-Herzégovine: marche 1.

Le Kosovo n'est pas reconnu par cinq États membres de l'UE (Chypre, Espagne, Grèce, Roumanie et Slovaquie) et n'a pas encore été intégré dans ce processus. Il doit donc être placé sur la marche 0 de l'«escalier», donc avant le début de la procédure d'adhésion.

Les négociations d'adhésion avec la Turquie ont commencé en 2005, et avec l'Islande cinq ans plus tard, en 2010.

S'il reste du temps, un exercice permettant d'approfondir le sujet est proposé aux élèves, dans le

cadre duquel ils sont invités à traiter, par groupes, un pays des Balkans et à collecter des données géographiques, historiques, économiques et politiques. Il peut ensuite leur être demandé de faire un compte rendu et de répondre, en plus, à la question suivante: «À votre avis, quels sont les arguments pour ou contre l'adhésion du pays examiné à l'Union européenne?»



La question de l'éventuelle adhésion de la Turquie à l'Union anime vivement l'opinion publique, et très certainement les élèves également. La Turquie, avec laquelle a été conclu un accord d'association en 1963, a reçu le statut de pays candidat à l'adhésion en 1999. Les négociations d'adhésion ont démarré en 2005, lesquelles ne sont pas sans susciter la controverse.

Chaque argument en faveur de l'adhésion a son argument contre — et inversement. La jeune et dynamique population de la Turquie, qui profiterait de la libre circulation dans l'UE, enrichirait-elle la compétitivité de l'UE, ou serait-elle au contraire une charge pour nos marchés du travail? Une Turquie membre de l'UE serait-elle, de par sa position géographique, un facteur de stabilisation pour le Moyen-Orient ou, au contraire, un facteur de déstabilisation pour l'UE du fait de ses

frontières avec l'Iran, l'Iraq et la Syrie? La Turquie, de confession musulmane, constituerait-elle un trait d'union avec les pays islamiques, ou plutôt une menace pour l'identité européenne?

Ces questions sont soulevées dans le débat public et peuvent être abordées avec les élèves. Ces derniers peuvent aussi être invités à chercher sur l'internet des prises de position contemporaines sur ce sujet.

Le rapport sur l'état d'avancement, rédigé par la Commission en octobre 2012, contient des informations à jour sur la Turquie et sur le processus de rapprochement. Il n'est toutefois disponible qu'en anglais, à l'adresse suivante:

http://ec.europa.eu/enlargement/pdf/key_documents/2012/package/tr_rapport_2012_en.pdf

6 — L'Europe dans le monde

Sur le plan de l'**apprentissage**, cette unité **visé** à inscrire l'Europe dans le contexte mondial et à éclaircir, avec les élèves, le rôle de l'Union européenne en tant qu'acteur de la communauté internationale.

Comparaison de la taille, du nombre d'habitants et de la superficie des continents

Continent	Superficie (en km ²)	Pourcentage de la surface terrestre	Population	Classement selon la population	PIB ⁽¹⁾ par habitant, en dollars	Classement selon le PIB ⁽¹⁾
Asie (Proche-Orient compris)	47,8 millions	30,0 %	4 260 millions	1	2,941	5
Afrique	30,4 millions	20,3 %	1 072 millions	2	1,576	6
Amérique du Nord	24,2 millions	16,3 %	349 millions	5	32,077	2
Amérique du Sud ⁽²⁾	17,8 millions	12,0 %	599 millions	4	9,024	4
Europe ⁽³⁾	10 millions	6,7 %	740 millions	3	25,434	3
Australie/Océanie	7,7 millions	5,2 %	37 millions	6	39,052	1

⁽¹⁾ PIB (PPA) = parité du pouvoir d'achat, ce qui signifie que les chiffres absolus doivent être pondérés en fonction du pouvoir d'achat avant de devenir comparables.

Toutes les valeurs sont arrondies.

⁽²⁾ Y compris l'Amérique centrale et les Caraïbes.

⁽³⁾ Y compris la Turquie, mais sans la Russie.

Sources: *Britannica Online Encyclopedia*, 2012; Fonds monétaire international, *World Population Data Sheet*, 2012; consultées le 23 mai 2013.

Les chiffres ne sont pas aussi exacts qu'ils ne paraissent. Aux imprécisions statistiques, il faut ajouter les différences entre les définitions. Cet exercice porte surtout sur la tendance et la classification de l'Europe.

Défis mondiaux	Solutions proposées
Guerres et conflits internes	Maintien de la paix au moyen d'interventions militaires Aide à la démocratisation d'autres pays
Pauvreté	Effacement de la dette de pays sous-développés Ouverture des marchés européens aux produits issus des pays en développement
Maladies	Établissement de systèmes de santé dans les pays peu développés
Sous-développement	Aide au développement pour l'Afrique
Pénurie de ressources	Sécurisation des réserves d'eau dans le monde
Dépendance énergétique de l'Europe	Coopération par-delà les frontières européennes dans le domaine de l'énergie
Vieillesse de la population européenne	Immigration choisie
Terrorisme	Dialogue avec le monde islamique Lutte contre le terrorisme international Sécurité sur l'internet
Diffusion d'armes de destruction massive	Conventions internationales pour le contrôle des armes et le désarmement
Criminalité organisée	Coopération policière internationale
Mise en danger de l'environnement naturel	Protection du climat Lutte contre la pollution des océans

Colonne de gauche, de haut en bas:
10 – 7 – 3 – 8 – 5 – 4 – 1 – 2 – 9 – 6
Colonne de droite, de haut en bas:
2 – 6 – 1 – 5 – 8 – 10 – 7 – 4 – 9 – 3

Vous trouverez un bon aperçu, très précis, de la politique de l'Union européenne en matière de développement à l'adresse suivante:

http://europa.eu/pol/dev/index_fr.htm

La question du traitement à réserver aux personnes qui sont arrivées illégalement dans l'UE, mais qui y séjournent déjà depuis quelques

années (et gagnent généralement leur vie avec des emplois précaires et du travail au noir) suscite la polémique. Doit-on les arrêter et les renvoyer dans leur pays, même si elles vivent ici depuis longtemps? Ou doit-on les régulariser, c'est-à-dire leur permettre de séjourner en toute légalité?

S'il reste du temps, les élèves peuvent être invités à en discuter. Pour ce faire, divisez la classe en deux groupes: l'un plaide pour l'expulsion, l'autre défend la régularisation des immigrés clandestins.

Voici quelques arguments et «réflexions de comptoirs» susceptibles d'aider les élèves. Il n'en demeure pas moins qu'ils devraient apporter leurs propres arguments.

Arguments en faveur de l'expulsion d'immigrés clandestins:	Arguments en faveur de l'intégration d'immigrés clandestins:
Quiconque est arrivé illégalement ne peut pas rester dans la légalité, faute de quoi l'ordre juridique serait complètement bafoué.	Ce qui pousse les gens à partir de chez eux, c'est la pauvreté et le désespoir. Même si nous ne pouvons pas accueillir tout le monde, nous devrions intégrer ceux qui sont déjà ici.
Les illégaux travaillent au noir et portent ainsi préjudice aux caisses sociales et à l'État, car ils ne paient ni impôts ni cotisations.	Si l'on délivre des documents légaux aux clandestins, ils pourront travailler en toute légalité. Ils paieront ainsi des impôts et des cotisations, ce qui est positif pour nous tous.
Les illégaux sont particulièrement enclins à tomber dans la criminalité, car il faut quand même qu'ils trouvent une source d'argent.	C'est précisément l'illégalité permanente qui pousse les immigrés dans la criminalité. La régularisation de leur séjour réduit le taux de criminalité chez les illégaux..
Notre pays compte déjà suffisamment d'étrangers. Nous ne pouvons en accueillir plus, au risque de ne plus jamais maîtriser le chômage.	Nous observons déjà maintenant une pénurie de main-d'œuvre qualifiée dans notre pays, qui ne cessera de s'accroître au cours des prochaines années avec le vieillissement de la population. Nous pouvons donc nous réjouir de tous les bras supplémentaires. Toutefois, seuls les immigrés vivant légalement chez nous peuvent acquérir des compétences qualifiées et donner une bonne instruction à leurs enfants.

7 — L'avenir de l'Europe

Sur le plan de l'**apprentissage**, cette unité **vis** à examiner l'avenir de l'Union européenne avec les élèves et à les inciter à réfléchir eux-mêmes à la poursuite du processus d'intégration européenne.

Les élèves doivent comparer leurs résultats en classe et, par exemple, établir une liste des exigences qu'ils adressent aux responsables politiques.

La crise qui s'est déclenchée en 2008 a conduit à l'introduction de toute une série de réformes en Europe, en particulier dans les secteurs financier et bancaire. Elle a en outre donné lieu à une discussion importante sur l'avenir de l'Union européenne, tant dans les États membres qu'au niveau européen. Ce sont notamment des rapports et des discours des présidents des institutions européennes qui ont suscité le débat. Vous pouvez, sur la base du matériel proposé dans le cahier de l'élève, discuter avec vos élèves de l'Europe dans laquelle vous souhaiteriez vivre à l'avenir. L'Union européenne doit-elle aller dans la direction d'un État fédéral européen? Ou vos élèves sont-ils d'avis que leur pays devrait plutôt relâcher à l'avenir ses liens avec l'UE? Ou sont-ils davantage en faveur du statu quo?

Pour de plus amples informations à ce sujet:

«Les États-Unis d'Europe: pourquoi est-ce maintenant qu'il nous les faut?» — discours de Viviane Reding, vice-présidente de la Commission européenne, à l'université de Passau, novembre 2012:

http://europa.eu/rapid/press-release_SPEECH-12-796_fr.htm

«Projet détaillé pour une Union économique et monétaire véritable et approfondie» — Commission européenne, novembre 2012:

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2012:0777:FIN:FR:PDF>

«Vers une véritable Union économique et monétaire» — rapport de Herman Van Rompuy, président du Conseil européen, décembre 2012:

http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_data/docs/pressdata/fr/ec/131278.pdf

Cet exercice ne répond pas au schéma classique «vrai/faux».

L'exercice ne doit pas non plus servir à élaborer des propositions définitives, mais bien à attirer l'attention des élèves sur les questions qui se posent, et sur le fait que l'UE n'est pas un «produit» fini une fois pour toutes, mais une construction qui peut et doit être bâtie et changée par des décisions politiques des citoyennes et citoyens et de leurs représentants élus.

L'état actuel de l'UE est donc le suivant:

Taille: plusieurs conceptions se font entendre. Actuellement (juillet 2013), l'UE compte 28 membres depuis l'adhésion de la Croatie. Les négociations d'adhésion avec le Monténégro ont déjà commencé. L'UE négocie en outre avec deux États (Islande et Turquie) et a octroyé le statut de candidat à l'ancienne République yougoslave de Macédoine et à la Serbie. Les autres pays des Balkans occidentaux (Albanie, Bosnie-Herzégovine) ont reçu une promesse générale d'adhésion pour autant qu'ils remplissent les critères y afférents. Par analogie, la promesse d'adhésion de principe vaut également pour le Kosovo, qui a déclaré son indépendance en février 2008, mais n'a pas été reconnu par tous les États membres de l'UE.

Compétences: il convient de faire la différence entre les compétences exclusives de l'UE (par exemple les règles douanières aux frontières extérieures communes), les compétences mixtes (par exemple la politique des transports), qui sont donc partagées entre l'UE et les États membres, et les compétences qui restent du ressort des États membres (par exemple la politique en matière d'éducation). Le principe est le suivant: l'UE ne peut pas s'approprier de compétences, seuls les États membres peuvent lui en céder. La «compétence d'octroyer des compétences» est celle des États membres.

Armée: l'UE développe un volet militaire sous la forme de la politique de sécurité et de défense commune (PSDC) et a mis en place ses

propres «groupements tactiques». Dans ce domaine, elle travaille étroitement avec l'OTAN, dont elle utilise notamment les infrastructures.

Cette coopération est régie par des arrangements entre l'UE et l'OTAN (les «arrangements Berlin plus»).

Prise de décisions: la plupart des actes juridiques (directives et règlements) sont adoptés conjointement par le Conseil de ministres et le Parlement européen. Les exceptions ont en grande partie disparu depuis l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne. La politique étrangère demeure cependant du ressort des États membres, les activités diplomatiques de l'UE s'exercent dans le cadre de la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) et de la politique de sécurité et de défense commune (PSDC).

Procédure décisionnelle: c'est le traité qui fixe les matières appelant une prise de décisions à la majorité ou une prise de décisions à l'unanimité. Le traité de Lisbonne s'est accompagné d'une augmentation du nombre de domaines dans lesquels les décisions sont prises à la majorité.

La «majorité» est atteinte lorsque la décision obtient environ 70 % des voix pondérées (majorité qualifiée), représentant la majorité des États membres et, parallèlement, au moins 62 % de la population. Le traité de Lisbonne a introduit une «double majorité». Concrètement: une décision requiert la majorité des États membres (55 % dans les faits) et la majorité de la population (65 % dans les faits). Cette disposition ne doit toutefois entrer en vigueur qu'en 2014. Des dispositions transitoires s'appliqueront jusqu'au début de l'année 2017.

L'euro: l'euro a non seulement une fonction économique, mais également (voire: et surtout) une fonction politique, à savoir garantir la cohésion d'une Union européenne élargie. Il est apparu clairement, ces dernières années, qu'une union monétaire ne peut fonctionner que si elle s'accompagne d'une union politique. Les implications concrètes de ce constat suscitent des controverses entre les États membres — et même à l'intérieur des pays — et font l'objet d'intenses discussions.

La monnaie unique prive les pays qui l'ont adoptée de la possibilité de compenser leurs faiblesses en dévaluant leur monnaie. Si les pays de la zone euro ne s'en tiennent pas aux accords décidés ensemble, ce sont en fin de compte les autres qui paient pour ces manquements par le biais de garanties ou de remises partielles de dettes. C'est la raison pour laquelle l'UE s'est efforcée au maximum au cours de ces dernières années de conférer un caractère plus contraignant à la zone euro: le mécanisme de stabilité européen (MES), dont l'utilisation est liée au respect de conditions de réforme de l'économie nationale, et le pacte budgétaire, qui contraint les États à réduire leur endettement, émanent de cette politique. Les restrictions à la souveraineté nationale sont compensées par le fait que les pays participants disposent d'une devise mondiale, qui est un gage de stabilité. Les frais et risques de change n'existent plus dans la zone euro, ce qui facilite les exportations. La possibilité de comparer les prix aide les clients à faire des achats en dehors de leur pays et donc à bénéficier de prix d'achat avantageux. À l'ère de l'internet, il s'agit là d'un élément important. Pour autant, les

mesures de sauvetage de la monnaie unique ont créé des tensions entre les pays, et même en leur sein en raison de la cure d'austérité imposée à certains d'entre eux.

Emploi: aussi nécessaires que soient les restrictions budgétaires pour réduire le fort taux d'endettement, il apparaît aussi clairement que la seule réponse à la crise passe, en fin de compte, par le maintien et/ou le renforcement de la compétitivité des États membres. Il est crucial, pour des raisons économiques, mais également sociales et liées à la politique intérieure, que le chômage diminue dans les pays de l'UE. C'est ce qui ressort très clairement du sondage d'opinion Eurobaromètre effectué à intervalles réguliers: le chômage est le principal problème pour de nombreux Européens. Environ la moitié des personnes interrogées ont peur de perdre leur emploi ou de ne pas trouver suffisamment rapidement un (nouvel) emploi. De nombreux citoyens ressentent très fortement les conséquences de la crise économique et financière. La majorité des personnes interrogées estiment que l'Union européenne est l'acteur le mieux placé pour lutter contre la crise (Eurobaromètre n° 78) et espèrent de sa part des mesures appropriées. Les fonds de l'UE seront encore davantage consacrés à cette fin au cours de la nouvelle période financière 2014-2020.

La stratégie «Europe 2020» tente, par différents moyens, de favoriser la création d'emplois. C'est ainsi que la consolidation du marché intérieur est encouragée et que les entraves au commerce doivent être supprimées afin d'améliorer l'accès essentiellement des petites entreprises et, de cette façon, de stimuler l'esprit d'entreprise. Par ailleurs, des investissements ciblés, principalement à partir du Fonds européen de développement régional, du Fonds social européen et du Fonds de cohésion, devraient permettre de créer de l'emploi. L'UE espère également que le développement du commerce international aura un effet positif sur le marché européen de l'emploi.

À court terme, les migrations au sein de l'UE, comme nous en observons de plus en plus ces dernières années, devraient atténuer les problèmes, mais elles ne peuvent se substituer à une politique du marché du travail active.

* Exercice supplémentaire «Speakers' Corner» p. 52

Il est possible de proposer en plus aux élèves de préparer leur propre présentation, sous la forme d'un Speakers' Corner.

Piste pour l'exercice: peut-être connaissez-vous le célèbre Speakers' Corner, qui se trouve dans le Hyde Park londonien, ou peut-être en avez-vous entendu parler. C'est un endroit où quiconque peut se présenter et dire tout ce qui le préoccupe. Organisez un Speakers' Corner sur le sujet des élections européennes. Motivez votre avis de vive voix, tout en essayant d'être bref et amusant. Peut-être aurez-vous envie de tenter cette expérience dans l'une des langues étrangères que vous apprenez à l'école. Comment réagissent vos auditeurs? Suscitez-vous l'adhésion? Dans le cas contraire: est-ce peut-être dû à vos arguments?

